

## **4. ORGANISATION GENERALE**

---

### **4.1. Règlement sanitaire**

#### **4.1.1. Organisations des entrainements, rencontres et animations FFSU**

Le règlement sanitaire s'applique jusqu'au 31 décembre 2020. Dans le cadre d'une évolution sensible de la situation sanitaire, les dispositions suivantes feront l'objet d'avenants à ce livret :

#### **4.1.2. Port du masque obligatoire et distanciation physique**

Le port du masque est obligatoire pour toute personne et à tout moment dans les installations sportives (cf. 2.2)

Une personne refusant de porter un masque ne sera pas admise sur les installations sportives.

La distanciation physique doit être scrupuleusement respectée et ne doit pas donner lieu à des rassemblements inutiles.

Les conversations doivent se tenir dans le respect de la distanciation physique.

Les déplacements doivent être aussi courts et réduits que possible, en limitant les croisements autant que possible.

#### **4.1.3. Tenue d'un registre**

Un registre de présence aux entrainements, rencontres et animations sera tenu. Il mentionnera pour chaque personne présente les informations suivantes : nom, prénom, AS ou établissement, sport, coordonnées téléphoniques.

Chaque organisateur définira la forme du document de suivi afin de relever et d'archiver l'ensemble de ces informations ;

La FFSU préconise la tenue d'un cahier de présence.

#### **4.1.4. Hygiène personnelle**

En relation avec les gestionnaires des installations sportives la FFSU préconise :

- Des flacons de gel hydroalcoolique doivent être installés et utilisés par chaque personne dès l'accès au site et aux entrées de tous les espaces clos accessibles ;
- Pour les postes de travail fixes avec surfaces de contact (tables, comptoirs), du gel hydroalcoolique et des lingettes désinfectantes doivent être mis à disposition ;
- Des agents nettoyants permettant l'hygiène des mains (savon et/ou gel hydroalcoolique) et serviettes à usage unique doivent être mises à disposition dans les

sanitaires et à proximité de chaque point d'eau ;

- La désinfection des mains doit être effectuée avant et après chaque utilisation d'un équipement partagé ;
- Le référent Covid doit porter une attention particulière à la disponibilité des produits d'hygiène afin de s'assurer de leur présence dans les différents points de distribution du site et d'éviter les ruptures de stock.

#### **4.1.5. Affichage et nettoyage/aération**

- Dès l'accès au site et dans tous les espaces clos accessibles, des affiches doivent rappeler les mesures d'hygiène (gestes barrières impératifs, le cas échéant mesures de distanciation...) ainsi que les symptômes de l'infection ;
- Les AS, en relation avec le propriétaire de l'installation, définiront les règles et la prise en charge des procédures de nettoyage-désinfection des surfaces et des objets régulièrement touchés ;
- Les portes doivent rester ouvertes autant que possible et il est recommandé d'éviter de toucher les poignées de portes ;
- Les espaces fermés, particulièrement ceux n'étant pas équipés d'un système de traitement ou de recyclage de l'air, doivent être aérés trois à quatre fois par jour pendant dix minutes, idéalement portes ouvertes.

#### **4.1.6. Vestiaires, restauration.**

- Le port du masque et la distanciation physique doivent être respectés à tout moment dans les vestiaires utilisés par les intervenants à la rencontre (espaces de changement) ;
- Les casiers individuels doivent être favorisés, un casier sur deux pourra être condamné si cela est nécessaire pour faire respecter la distanciation physique ;
- La restauration doit se limiter strictement à la distribution de paniers repas ou plateaux repas et boissons (ne pas prévoir de produits partagés) ;
- Seules les bouteilles de boisson individuelles sont préconisées ;
- Un nettoyage régulier, voire une désinfection et des espaces de restauration doivent être prévus ; Modalités d'application des mesures de prévention.

## **4.2. Organisation sportive**

### **4.2.1. Transport des équipes**

Les transports, lorsqu'ils sont organisés par les ligues ou AS, doivent respecter le cadre réglementaire en matière de déplacement de groupes (cf. décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020).

### **4.2.2. Vestiaires des pratiquants et arbitres**

La FFSU recommande fortement le huis clos pour chaque manifestation ; seuls les acteurs (pratiquants, arbitres, coach principal) et les officiels (organisateur) seront invités à entrer sur les installations sportives (tenue d'un cahier de présence).

### **4.2.3. Accès et espaces communs**

- La FFSU, dans la mesure du possible, privilégie l'arrivée en tenue.
- Le passage au vestiaire, avant et après la pratique, doit être limité.
- L'utilisation des espaces communs (vestiaires, douches) doit se faire dans le respect de la distanciation physique.

### **4.2.4. Médical : En cas de présence sur certaines manifestations spécifiques (sports de combat, cross, ...)**

- Le médecin et les kinés travaillent avec des gants jetables, des masques, du gel hydroalcoolique et sont responsables de l'hygiène dans les locaux médicaux et autres espaces servant de vestiaires.
- Les secouristes présents devront se conformer aux mêmes dispositions.

### **4.2.5. Convivialité et temps de restauration**

La FFSU préconise les moments de convivialité et les temps de restauration au sein d'établissements gérés par des professionnels.

### **4.2.6. Aire de jeu**

Pour toutes les dispositions sanitaires relatives aux aires de pratique, la FFSU préconise de se référer aux Guides de reprise des Fédérations.

## Annexe 1 : LISTE DES REFERENTS COVID - MAJ 17.09.2020

LIGUE	REFERENT	MAIL	TELEPHONE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Nadine STAMBOULIAN	<a href="mailto:nstamboulian@sport-u.com">nstamboulian@sport-u.com</a>	06 80 51 50 56
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Michel CREVOISIER	<a href="mailto:mcrevoisier@sport-u.com">mcrevoisier@sport-u.com</a>	06 08 32 23 41
BRETAGNE	Frédéric PETER	<a href="mailto:fpeter@sport-u.com">fpeter@sport-u.com</a>	06 27 37 34 63
CENTRE-VAL DE LOIRE	Gérald LEUX	<a href="mailto:gleux@sport-u.com">gleux@sport-u.com</a>	06 07 26 72 92
CORSE	Claire FONTANA	<a href="mailto:corse@sport-u.com">corse@sport-u.com</a>	06 13 02 54 67
GRAND EST	Philippe GRANDEMANGE	<a href="mailto:pgrandemange@sport-u.com">pgrandemange@sport-u.com</a>	06 75 89 98 84
HAUTS-DE-FRANCE	Alain FLAVIGNY	<a href="mailto:aflavigny@sport-u.com">aflavigny@sport-u.com</a>	06 85 11 80 22
ÎLE-DE-FRANCE	Emmanuel DRISS	<a href="mailto:edriss@sport-u.com">edriss@sport-u.com</a>	06 14 49 33 87
NORMANDIE	Jérôme DUPEL	<a href="mailto:jdupel@sport-u.com">jdupel@sport-u.com</a>	06 72 14 75 28
NOUVELLE-AQUITAINE	Thomas FONDEUR	<a href="mailto:tfondeur@sport-u.com">tfondeur@sport-u.com</a>	06 32 95 81 05
OCCITANIE	Alexandre JOURDA	<a href="mailto:ajourda@sport-u.com">ajourda@sport-u.com</a>	06 22 13 43 16
PAYS DE LA LOIRE	Claire MARTZ	<a href="mailto:cmartz@sport-u.com">cmartz@sport-u.com</a>	06 28 47 60 31
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Philippe GARS	<a href="mailto:pgars@sport-u.com">pgars@sport-u.com</a>	06 07 64 74 45
LA REUNION	Delphine SIMONNEAU	<a href="mailto:delphine.simonneau@univ-reunion.fr">delphine.simonneau@univ-reunion.fr</a>	06 92 71 04 84



## FEDERATION FRANCAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICETRE

[federation@sport-u.com](mailto:federation@sport-u.com)

[www.sport-u.com](http://www.sport-u.com)

---

